

(article L.103-2 du Code de l'Urbanisme)

## **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Paris Est Marne & Bois soumise à évaluation environnementale**

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois a défini, par délibération n°DC2024-105 en date du 8 juillet 2024, les objectifs et les modalités de concertation sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLUI de Paris Est Marne & Bois soumise à évaluation environnementale.

Le site, objet de la présente déclaration de projet, dénommé « Ecrins - Forez - Grisons », est situé dans le secteur Salengro au sein du périmètre de la concession d'aménagement Val-de-Fontenay Alouettes sur la commune de Fontenay-sous-Bois.

### **Objet de la concertation préalable**

La concertation permet au public d'accéder aux informations relatives à la procédure de mise en compatibilité et de formuler des observations et propositions sur le projet.

### **Cadre de la concertation**

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI de Paris Est Marne & Bois fait l'objet d'une concertation préalable suite à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) d'Ile de France de procéder à une évaluation environnementale du projet, selon les modalités fixées par l'autorité compétente, en application de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

### **Date de la concertation**

La concertation débutera le **2 septembre jusqu'au 04 octobre 2024 inclus.**

### **Modalités de la concertation**

#### *Document d'information au public*

- Un dossier de concertation, présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet et de la mise en compatibilité du document d'urbanisme et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement est consultable :
  - la Maison de l'habitat et du cadre de vie de Fontenay-sous-Bois – 6 rue de l'Ancienne Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
  - Sur le site internet de l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois :  
<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/urbanisme>,
  - Sur le site internet de la commune de Fontenay-sous-Bois :  
<https://www.fontenay.fr/citoyennete-vie-associative/concertations-et-enquetes-publiques-2164.html>

#### *Expression du public*

- Un registre est disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public à Maison de l'habitat et du cadre de vie ; 6 rue de l'Ancienne Mairie,
- Des observations peuvent être adressés par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
[concertation.plui@pemb.fr](mailto:concertation.plui@pemb.fr).

### **Suites de la concertation**

A l'issue de la concertation préalable, l'EPT Paris Est Marne & Bois dressera le bilan de celle-ci. Ce bilan fera l'objet d'une délibération du conseil de territoire et sera joint au dossier d'enquête publique.